COMMUNIQUÉ DE PRESSE Nanterre, 5 octobre 2026

Violences conjugales : le Crédit Coopératif lance un accompagnement bancaire dédié pour favoriser l'autonomie financière des victimes, principalement des femmes

Un dispositif spécifique et des conseillers formés pour faciliter les démarches financières des personnes victimes de violences au sein du couple.

Pour aider les victimes de violences au sein du couple, le Crédit Coopératif met en place un dispositif d'accompagnement bancaire dédié aux personnes concernées. Celui-ci vise à leur ouvrir un compte bancaire en les accompagnant avec un accueil adapté et des démarches simplifiées.

Un accompagnement bancaire pensé pour répondre aux situations d'urgence

En France, une femme sur trois a subi au cours de sa vie des violences physiques ou sexuelles, le plus souvent commises par un conjoint ou un ex-conjoint[1]. Au-delà des violences elles-mêmes, de nombreuses victimes sont confrontées à une emprise économique qui limite leur capacité à agir : contrôle des dépenses, confiscation des moyens de paiement, dépendance financière ou impossibilité d'accéder à leurs propres ressources. Selon la Fédération nationale Solidarité Femmes, 23 % des femmes ayant appelé le 3919, le numéro d'appel destiné aux femmes victimes de violences conjugales, déclaraient subir des violences économiques en 2025.

Pour répondre à cela, le Crédit Coopératif met en place un dispositif adapté à ces situations d'urgence, qui repose sur plusieurs engagements :

- La mise en place d'un numéro de téléphone dédié : 01.47.24.86.87
- Une prise en charge par des conseillers spécialement formés ;
- Une ouverture de compte simplifiée
- Une gratuité du compte bancaire et de la carte pendant deux ans
- Une autorisation de découvert sans frais [2]

Un engagement renforcé contre les violences faites aux femmes

Le lancement de cette offre s'inscrit dans la continuité des engagements du Crédit Coopératif en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le 9 mars 2026, la banque a rejoint le réseau OneInThreeWomen en signant sa Charte d'Engagement. Co-fondé par la Fondation FACE et la Kering Foundation, le réseau OneInThreeWomen est le premier réseau d'entreprises engagées dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. À travers

---

[1] Source : étude OMS

[2] Après étude de la demande. Dans la limite de 300 euros – les périodes de découvert ne peuvent excéder chacune 30 jours consécutifs, le compte devant revenir créditeur entre chaque période.

cette démarche, le Crédit Coopératif affirme sa volonté de s'impliquer dans la lutte contre les violences faites aux femmes, tant au sein de l'entreprise que dans sa relation avec ses clients.

Le Crédit Coopératif a choisi la Fédération Nationale solidarité Femmes (FNSF), pour rejoindre les associations partenaires de la gamme Agir de la banque. Cette association a créé le 3919, numéro national de référence pour l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences. Les clients de la banque peuvent donc désormais soutenir les actions de la FNSF grâce à leurs produits bancaires solidaires.

« *Les violences conjugales ont des conséquences qui dépassent largement la sphère privée. Elles fragilisent l'autonomie financière, l'accès à l'emploi, au logement et compliquent les démarches du quotidien. En tant que banque engagée, nous avons la responsabilité de faciliter l'accès aux services bancaires pour les personnes confrontées à ces situations et de leur offrir un accompagnement adapté. Retrouver son autonomie financière est souvent une étape décisive pour reprendre le contrôle de sa vie.* », déclare Virginie Dulchain, directrice du développement du Crédit Coopératif.

A propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque engagée au service des transitions environnementales et sociales. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs de l'économie réelle. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté à 100% par ses clients : les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations, les organismes d'intérêt général et les mouvements qui les représentent. Ils cumulent ainsi la double qualité de client et de sociétaire. Grâce à ses produits bancaires du quotidien, solidaires et tracés, les particuliers sont eux aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif. www.credit-cooperatif.coop

Contacts presse

TIARA DE CERVAL- 06 99 95 82 84 – presse@credit-cooperatif.coop

PAUL CAILLAUD – 06 46 40 36 85 – paul.caillaud@petitlama.fr
FABIENNE SALAGNAC – 06 82 39 43 77 – fabienne.salagnac@petitlama.fr